

Séance du 10 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le dix du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BEDOUET Gérard, Maire.

Présents : BEDOUET Gérard, GUILLET Annette, JOSSELIN Claudine, DUTHEIL Olivier, MADIOT Isabelle, GASTINEAU Roselyne, JANITOR Angelina, CORMIER Catherine, BOUSSION Bernard, BODIER Robert, MOREAU Brigitte, ROGER Steve, HOGRET Yoann, CHABOT Freddy, MOISY Cyrille.

Mme Annette GUILLET est élue secrétaire de séance.

Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes – 2014-25

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 28 mars 2014 constatant l'élection du maire et de quatre adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 8 avril 2014 portant délégation de fonctions à Mesdames Annette GUILLET, Claudine JOSSELIN, Isabelle MADIOT et Monsieur Olivier DUTHEIL,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 529 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 31 % et que l'indemnité d'un adjoint ne peut dépasser 8.25 % du même indice,

Le conseil municipal, après délibération, fixe les indemnités des élus à compter du 29 mars 2014, comme suit :

- Maire : 31 % de l'indice 1015
- Adjointes : 6.19 % de l'indice 1015

Les indemnités du maire seront versées mensuellement et celles des adjoints trimestriellement.

Allocation indemnités de conseil et de confection de budget au receveur municipal – 2014-26

Le conseil municipal décide d'attribuer à Mme KAPFER Gisèle, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes au trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰
Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰
Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰
Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰
Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰
Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰
Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰
Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 ‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

Election des délégués aux structures intercommunales 2014-27

Considérant que le mandat des délégués a pris fin au renouvellement du conseil municipal, le conseil doit procéder à l'élection des nouveaux délégués.

♦ Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable (SIAEP du Craonnais)

Délégués titulaires :

Madame Isabelle MADIOT et Monsieur Bernard BOUSSION

Délégués suppléants :

Monsieur Olivier DUTHEIL et Madame Catherine CORMIER

♦ Syndicat de bassin de l'Oudon

Délégué titulaire :

Monsieur Olivier DUTHEIL

Délégué suppléant :

Monsieur Yoann HOGRET

♦ Commission Locale de l'Énergie (SDEGM)

Délégué titulaire :

Monsieur Robert BODIER

Délégué suppléant :

Monsieur Freddy CHABOT

♦ Syndicat d'initiative

Mesdames Claudine JOSSELIN, Brigitte MOREAU et Catherine CORMIER.

Conseil d'administration de la Maison de Retraite – 2014-28

Considérant le renouvellement du conseil municipal,

Le conseil municipal élit Monsieur Gérard BEDOUET, maire et Mademoiselle Bernadette MARSOLLIER, représentants de la commune au sein du conseil d'administration de la Maison de Retraite Letort La Chevronnais.

Conseil de Vie Sociale de la Maison de Retraite – 2014-29

Considérant le renouvellement du conseil municipal,

Le conseil municipal élit Madame Roselyne GASTINEAU, conseillère municipale, représentante de la commune au sein du conseil de vie sociale de la maison de retraite Letort La Chevronnais.

Délégués du conseil municipal au sein du CCAS – 2014-30

Considérant qu'il est nécessaire de désigner des délégués chargés de représenter l'assemblée municipale au sein de la Commission Communale d'Action Sociale, le conseil municipal désigne :

- Mme Annette GUILLET
- Mme Claudine JOSSELIN
- Mme Roselyne GASTINEAU
- M. Cyrille MOISY

Cette commission est présidée par le maire.

Commission Communale des impôts directs – 2014-31

Cette commission, outre le Maire qui en assure la présidence, comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants qui sont désignés par le directeur des services fiscaux, sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal de 12 noms pour les commissaires titulaires et de 12 noms pour les commissaires suppléants dont 1 titulaire et 1 suppléant sont domiciliés hors commune.

Commissaires titulaires proposés :

- ROCHER Christel
- GUILLET Annette
- DUTHEIL Olivier
- GASTINEAU Marguerite
- PODEVIN Jean-Claude
- POURIAS Catherine
- CORMIER Bertrand
- MARSOLLIER Edouard
- JOSSELIN Richard
- POISSON Bernard
- LEPEAU Philippe

Hors commune : MADIOT Arthur, retraité, 2 rue de la Gare 53800 RENAZE

Commissaires suppléants proposés :

- HEULIN Joël
- PELTIER Raymond
- BULOURE Aristide
- COUET Robert
- DU BOBERIL Emmanuel
- TOUPLIN Georges
- MOISY Guy
- COURCELLE Christian
- BOUCHER Didier
- MIGNOT Nicole
- VERDON Frédéric

Hors commune : BESNIER Roland, retraité, 4 rue Archibald 53400 CRAON

Commission d'appel d'offres – 2014-32

Sont membres de la commission d'appel d'offres Monsieur Gérard BEDOUET, maire, Mesdames Annette GUILLET, Claudine JOSSELIN, Isabelle MADIOT et Monsieur Olivier DUTHEIL.

Madame Angelina JANITOR et Messieurs Yoann HOGRET, Bernard BOUSSION et Freddy CHABOT sont désignés suppléants.

Délégué CNAS – 2014-33

Le conseil désigne Monsieur Olivier DUTHEIL délégué.

Commissions internes

Ces commissions sont présidées par le Maire, Mme Annette GUILLET, 1^{ère} Adjointe est membre de toutes les commissions.

Commission finances : Isabelle MADIOT, Angelina JANITOR, Catherine CORMIER, Bernard BOUSSION

Commission bâtiments communaux, voirie et travaux : Olivier DUTHEIL, Claudine JOSSELIN, Cyrille MOISY, Bernard BOUSSION, Yoann HOGRET, Freddy CHABOT

Commission environnement et cadre de vie : Isabelle MADIOT, Steve ROGER, Cyrille MOISY, Freddy CHABOT

Commission liste électorale : Catherine CORMIER et Steve ROGER

Commission animation et communication : Claudine JOSSELIN, Isabelle MADIOT, Angelina JANITOR, Catherine CORMIER, Brigitte MOREAU, Freddy CHABOT

Référents

Voirie et sécurité routière : Olivier DUTHEIL

Armée : Steve Roger

Canicule : Annette GUILLET

Association : Claudine JOSSELIN et Brigitte MOREAU

Bâtiments communaux (notamment pour les états des lieux) : Claudine JOSSELIN, Annette GUILLET et Robert BODIER

Honorariat de Monsieur Guy MOISY - 2014-34

Le conseil municipal, après délibération, demande que Monsieur Guy MOISY, né le 4 juillet 1953 à SAINT POIX (Mayenne), domicilié 2, La Rivière à SAINT SATURNIN DU LIMET, Maire de la commune de mars 2001 à mars 2014, soit nommé maire honoraire.

Dispositif Argent de Poche – 2014-35

Monsieur le maire sollicite l'accord du conseil pour renouveler les l'opération « Argent de Poche ». Cette dernière aura lieu en juillet 2014 pour les jeunes de la commune âgés de 16 à 18 ans.

Les chantiers suivants sont proposés :

- Désherbage
- Peinture
- Animation à la maison de retraite

Le conseil municipal approuve le dispositif « Argent de Poche » qui se déroulera en juillet prochain. L'indemnisation des jeunes se fera par mandat administratif.

Divers

- Fête de la musique et feu d'artifice : Le conseil ne souhaite pas organiser de fête de la musique cette année. Le feu d'artifice dont le montant est de 1 600 € sera tiré lors du méchoui le 26 juillet.

- Une visite des bâtiments communaux aura lieu le vendredi 2 mai 2014 à 16 heures. Rendez-vous à la mairie.

Date de la prochaine réunion : jeudi 15 mai